

Procès-Verbal du Conseil Communautaire

Jeudi 19 Janvier 2023

L'an deux mil vingt trois , le **19 Janvier**, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **Salle Polyvalente de Moulins-Engilbert** , sous la Présidence de Serge CAILLOT, Président.

SERVICES GÉNÉRAUX

PÔLE DÉVELOPPEMENT

SERVICES :

CULTURE
ECONOMIE & AGRICULTURE
ATTRACTIVITÉ & NUMÉRIQUE
ACTION SOCIALE & MOBILITÉ
TOURISME
PETITES VILLES DE DEMAIN
HABITAT
SANTÉ

PÔLE

MARCHÉS PUBLICS,
DOMAINE JURIDIQUE ET
CONTENTIEUX

PÔLE

RESSOURCES HUMAINES

SERVICES :

GESTION DU PERSONNEL
ATELIER ET
CHANTIER INSERTION
SÉCURITÉ & PRÉVENTION

PÔLE FINANCES

PÔLE TECHNIQUE

SERVICES :

ASSAINISSEMENT
DÉCHETS MÉNAGERS
VOIRIE
BÂTIMENT
GEMAPI
URBANISME
TRAVAUX

Date de la convocation :

12 Janvier 2023

Date d'affichage Liste des Délibérations :

26 Janvier 2023

Etaient présents :

**Achun : Rémy SELLIER Supplée
Denis LARUE**

Alluy : Patrice BONNET

Aunay en Bazois : Patrick CHAUSSAT

Avrée : Georges CHATEAU

Biches : Denise PERRET

Brinay : Pierre TISSIER-MARLOT

Cercy-la-Tour : Sébastien

DESCREUX, Alain REININGER,

Caroline MARCEAU, Jean-Michel

AGEZ, Monique BERNARD,

Marie-Laure PARMENTIER

Michel MULOT

Charrin : Serge CAILLOT

Hervé GARCON

Chatillon-en-Bazois :

Michel MARIE

Jean-Christophe SAVE

Chiddes : /

Chouigny : Chantal VACHERON

Supplée Thierry LAPORTE

Dun sur Grandry : Christiane

MAURY-JOSSERAND

Fléty : Romain COUGNY

Fours : David BONGARD

Frédéric LEMOINE

Isenay : Pascal PETIT

La Nocle-Maulaix : Pascal PERRIN

Lanty : Annick BERTRAND

Larochemillay : /

Limanton : Marie-Agnès MICHOT

Luzy : Jocelyne GUERIN, Gilles GONIN,

Sophie CLERGEOT, Olivier FAURE,

Thierry DESCOURS, Floor NUSINK

Maux : Paul DUSSAULE

Millay : Christian POUCHELET

Montambert : Marie- Christine ROY

Montapas : Jean-Pierre FREGUIN

Montaron : Patrick BERTIN

Mont et Marré : Sylvain BONNODOT

Montigny sur Canne :

Antoine-Audoin MAGGIAR

Moulins-Engilbert : Serge DUCREUZOT,

Marie-Claire RANVIER, Jean-Paul

LAMBOURG, Elisabeth JOSSE,

Alban BEAUZON

Ougny : /

Poil : Christian COURAULT

Préporché : René DUVERNOY

Rémilly : Jean-Paul MARGERIN

Saint Gratien SAVIGNY :

Jean-Paul REVERDIAU

Saint Hilaire Fontaine : Claude ROYÉ

Saint-Honoré les Bains :

Didier BOURLON,

Jean-Jacques LAMALLE

Saint Seine : /

Savigny Poil Fol : Bernard LEBLANC

Semelay : Guy LAFFAYE

Sermages : Dominique STRIESKA

Tamnay en Bazois : /

Tazilly : Pascal GUERIN

Ternant : /

Thaix : David JOYEUX

Tintury : Pascale CHAMARD

Vandenesse : Yves PERRAUDIN

Villapourçon : Patrick LORGÉ

Conseillers communautaire suppléants présents :
Bernadette DOUSSOT (Isenay)

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil communautaire : 67
- Présents : 59
- Procurations : 5
- Qui ont pris part à la délibération : 64

Procurations de :

- 1 – Mme Christine MASCARELLO à M. Michel MARIE
- 2 – M. Michel DURAND à M. Sylvain BONNODOT
- 3 – Mme Florence CHANDIOUX à Mme Sophie CLERGEOT
- 4 – Mme Bernadette MADINSKI à M. Christian POUCHELET
- 5 - Mme Nathalie MICHON à M. Georges CHATEAU

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JOSSE

Assistaient également à la réunion :

Baptiste PERRIER, Responsable du Pôle Développement de la CCBLM.
Maëlle GRANGEON, Directrice générale des services de la CCBLM

LISTE DES DELIBERATIONS DU 19 JANVIER 2023

- N° 2023-001 : Adoption du compte-rendu de la dernière réunion du 15 Décembre 2022.
- N° 2023-002 : Habitat : Convention de financement entre la CCBLM et le CD58 pour la 5^{ème} année de l'OPAH-RU de Luzy.
- N° 2023-003 : Habitat : Subvention pour un dossier OPAH-RU – M. DACHE.
- N° 2023-004 : Habitat : Dossier PIG 2022.
- N° 2023-005 : Voirie : Marché de location du tracteur et du matériel d'accotement.
- N° 2023-006 : Voirie : Maux : Emprunt travaux.
- N° 2023-007 : Voirie : Lancement du marché voirie 2023.
- N° 2023-008 : Voirie : Modification d'enveloppe voirie.
- N° 2023-009 : Finances : Décisions modificatives.
- N° 2023-010 : Finances : Ouverture de crédits en investissement.
- N° 2023-011 : Finances : Attributions de compensations provisoires.
- N° 2023-012 : Personnel : Modifications des effectifs : Promotion interne et avancements de grade.
- N° 2023-013 : Action Sociale : Convention avec les Centres Sociaux dans le cadre du bonus territoire.
- N° 2023-014 : Déchets Ménagers : Modification du règlement des déchetteries.
- N° 2023-015 : Déchets Ménagers : Modification du règlement de collecte.
- N° 2023-016 : Déchets Ménagers : Régularisations de la REOM.
- N° 2023-017 : Culture : Demande subvention MSA : appel à projets « Grandir en milieu rural »
- N° 2023-018 : Urbanisme : Demande d'avis de la CCBLM dans le cadre de l'enquête publique sur la commune de Champvert pour l'implantation d'un parc photovoltaïque situé aux lieux-dits « Les Andrés » et « Vauvrille ».
- N° 2023-019 : Assainissement : Plan de financement et de demande de subvention DETR et AELB : Diagnostic réseau des communes d'Alluy et Millay.
- N° 2023-020 : Assainissement : Plan de financement et de demande de subvention DETR et AELB : réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune d'Alluy.
- N° 2023-021 : Assainissement : Plan de financement et de demande de subvention DETR et AELB : réhabilitation de la station d'épuration de la commune d'Alluy.

- **N° 2023-022** : Assainissement : Plan de financement et de demande de subvention DETR et AELB : schéma Directeur de travaux – commune de Moulins-Engilbert.
- **N° 2023-023** : Assainissement : Plan de financement et de demande de subvention DETR et AELB : schéma Directeur de travaux – commune de Châtillon en Bazois.
- **N° 2023-024** : Remboursement des frais d'électricité pour la Maison du Bazois à la commune d'Alluy.
- **N° 2023-025** : Santé : Demande de subvention DETR – Extension Maison de santé de Moulins-Engilbert.

Adoption du compte-rendu de la dernière réunion du conseil communautaire N° 2023-001

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du dernier conseil communautaire.

M. Descreaux souhaite que soit rajouté qu'il avait dit qu'il fallait présenter un dossier complet et ne pas le compléter quelques jours avant le conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil communautaire du 15 Décembre 2022.

Décisions prises par le Président et le Bureau par délégation de pouvoir du conseil

Compte-rendu des décisions prises par le **Président** dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

Devis

Assainissement :

- DEPUSSAY : Achat Chaussures sécurité : Bon de commande de 76,92 € H.T
- SAUR : Achat pompe Luzy-pr-perrières : Devis N° Q-12862 de 2432,98 € H.T
- SAS HYDRELEC : Renouvellement pompe Alluy : Devis N° MM-22-333 de 2195,00 € H.T
- GUINOT: Fourniture et pose tuyau Luzy : Devis N° JC.2022/2163 de 1249,09 € H.T

Voirie :

- OSMOSE : Transport matériel voirie Charrin : Devis N° 00000110 de 830,02 € H.T
- EURL BARON Daniel : Transport matériel voirie Brinay : Devis de 824,26 € H.T

Travaux :

- BRICO DEPOT : Achat matériel Christophe THERET : Devis N° D1706B9988 de 906,17 € H.T
- ENTREPRISE ANDRIOT : Travaux peinture Jardin enfants Luzy : Devis N° DE01005 de 2644,89 € H.T
- NICOLE RAYMOND-KNEIPER : Etude construction d'un site communautaire: Proposition d'honoraires de 44 400,00 € H.T
- M.V.F : Achat ferme porte Maison de Santé de Fours: Devis N° 03155 de 177,16 € H.T

Culture :

- L'Art et la Manière : Animation CLEA : Devis N° 38 de 240,02 € H.T
- Voyage GONIN : Transport Cercy la Tour : Devis N° 1168 de 181,82 € H.T
- ANNE PENCIOLELLI : Animation Micro-Folies : Devis N° 02122022 de 280,00 € H.T
- ALICE JULIEN-LAFERRIERE : Conférence Micro-folie : Devis de 240,00 € H.T

Déchets Ménagers : /

Tourisme :

- ROMAIN LABORDE : Guide Producteur 2023: Devis N° D221013-03 de 480,00 € H.T
- OFFICE DE TOURISME Grand AUTUNOIS : Achat Banque BIT Châtillon Bon de commande de 600 € T.T.C
- MASCOT : Accompagnement Qualité Tourisme : Devis N° 13122022 de 550,00 € T.T.C
- LOGITOURISME : Formation Sylvia DENTZER : Devis de 490,00€ H.T

Chantier d'insertion : /

Urbanisme :

- FABREGUE DUO : Achat Registre enquête publique : Devis N° 139841 de 15,30 € H.T

Divers :

- HYDROGEOTECHNIQUE : Etude Géotechnique Ecole de Production : Devis N° D.22.10347 de 5015,00 € H.T

- NICOLAS DESOINDRE : Achat Micro-ondes Site Châtillon : Devis N° DC0175 de 93,33 € H.T

- LA POSTE : Distribution magazine : Contrat N° 20001202476 de 3228,12 € H.T

- SARL DURET : Repas Bureau du 12 -01-2023 : 13 Repas de 252,13 € H.T

- CASSIER COMBUSTIBLES : Achat GB Vrac Maison Santé Châtillon : Devis N° 00125630 de 4 890,91 € H.T

- CHUBB SICLI : Entretien extincteurs Grande Halle Luzy : Devis N° 60000267978-1 de 414,00 € H.T

Compte-rendu des décisions prises par le **bureau communautaire** dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

Culture :

- Validation des devis dans le cadre du CLEA

Economie :

- Proposition d'achat des parcelles de la famille Sandre pour l'extension de la ZAE de Moulins-Engilbert

Fournitures :

- Attribution du marché des défibrillateurs à l'entreprise Schiller

Personnel :

- Prolongation du contrat de Mme Sandra Copie

M. Royé demande des compléments d'information sur le devis de Mme Raymond-Kneiper.

Monsieur le Président répond que c'était pour bloquer la disponibilité au budget mais que le devis n'a pas été renvoyé à l'entreprise.

Habitat

Convention de financement entre la CCBLM et le CD58 pour la 5^{ème} année (2022-2023) de l'OPAH-RU de Luzy **N° 2023-002**

M. Michel MARIE, Vice-Président en charge de l'habitat, explique que la convention précise le montant, les conditions d'utilisation et les modalités de paiement de la participation financière attribuée par le Conseil Départemental de la Nièvre à la CCBLM dans le cadre de l'OPAH-RU de la commune de Luzy.

Cette convention concerne la 5^{ème} et dernière année de l'OPAH. Elle doit donc permettre de solder les enveloppes mises à disposition par le CD58 à la CCBLM depuis le démarrage de l'opération.

Voici un état financier des sommes dues et versées par le CD58 à l'issue de la 4^{ème} année de l'OPAH-RU.

En fonctionnement : il s'agit de la participation du CD58 aux dépenses d'ingénierie

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Récap
Versé	8600	6757	6516	0	21 873
Dû	4521	5322	3495	3573	16 911
Trop perçu					4 962

En investissement : il s'agit de la participation du CD58 aux aides aux propriétaires. Ces montants sont versés par anticipation à la CCBLM qui les reverse aux propriétaires une fois les travaux effectués

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Récap
Versé	6 000	8 000	7 000	0	21 000
Dû	2 000	18 000	1 000	4 000	25 000

Reversé par la CCBLM	2 000	2 000	1 000	2 000	7 000
Reste sur l'enveloppe	0	16 000	0	2 000	18 000

Au vu des montants toujours disponibles sur les enveloppes mises à disposition par anticipation par le CD58, tant sur le volet fonctionnement que sur le volet investissement, il est proposé de ne pas demander le versement de nouveaux acomptes pour cette 5^{ème} et dernière année. La CCBLM pourra solliciter les versements au fur et à mesure des besoins, et prévoir un solde en fin d'année 5, soit au mois de juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la convention de financement de l'OPAH-RU de Luzy avec le Conseil Départemental de la Nièvre telle qu'annexée.

Subvention pour un dossier OPAH-RU – M. DACHE

N° 2023-003

M. Michel MARIE, Vice-Président en charge de l'habitat, explique que M. DACHE est propriétaire occupant à Luzy. Il a été accompagné par l'opérateur CDHU-SOLIHA pour déposer un dossier de demande de subvention au titre du volet « PO – Energie » de l'OPAH-RU.

Les travaux concernés sont les suivants : « changement de l'ensemble des menuiseries du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage et installation d'une PAC air/eau en remplacement d'une chaudière fioul ».

Son dossier a été validé par l'ANAH le 21/11/2022.

Conformément à la convention d'OPAH-RU du 27 juillet 2018, à son avenant du 5 août 2021, et à la convention signée avec le Conseil départemental de la Nièvre pour l'année 5 de l'OPAH-RU, la CCBLM participera au financement de ces travaux selon le plan de financement suivant :

	Montant
Coût total des travaux HT	36 457,30 €
Assiette subventionnable	36 457,30 €
Coût total des travaux TTC	38 452,46 €
ANAH	10 500,00 €
CD 58 (via CCBLM)	1 000,00 €
CCBLM	1 000,00 €
Reste à charge propriétaire	25 962,46 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, attribue à M. DACHE une subvention CCBLM de 1 000 € et reverse la part du Conseil départemental de la Nièvre pour 1 000 € pour son dossier de travaux à Luzy.

Dossiers PIG 2022

N° 2023-004

M. Michel MARIE, Vice-Président en charge de l'habitat, explique que la CCBLM a signé une convention d'abondement du Programme d'Intérêt Général (PIG) avec le CD58. Elle verse ainsi aux bénéficiaires du PIG une subvention correspondant à 4% du montant de travaux subventionnables (subvention plafonnée à 1000 €), ceci dans la limite du budget alloué annuellement.

Pour rappel, le budget PIG 2022 de la CCBLM est de 29 497,84 €

Sur l'année 2022 et à ce jour, la CCBLM a engagé un financement sur 34 dossiers, pour un montant total de 21.761,03 €. Il reste 7 776,81 €.

Huit nouveaux dossiers sont présentés à la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan au titre de l'année 2022, conformément au calendrier de l'ANAH, dont un bénéficiaire du fonds Procivis, pour un montant total de subventions allouées de **3 476,62 €**.

D'un point de vue comptable, les dossiers seront consommés sur l'enveloppe PIG 2023.

Après validation de ces dossiers, 85,55 % de l'enveloppe financière allouée au PIG 2022 auront été consommés.

	Total budget alloué	Total engagé	Reste sur budget alloué
PIG 2022	29 497,84 €	25 237,65 €	4 260,19 €

Les prochains dossiers PIG seront présentés au titre de l'enveloppe 2023.

Ci-après le récapitulatif de chacun des dossiers soumis à validation.

NOM Prénom	Type dossier	Commune	Montant HT subvent.	Montant TTC travaux	ANAH	CD58	CC BLM	Autre	Total aides	
Sous-Total			183 086,13	203 608,48	78 959,00	029,00	16	6 445,71	7 500,00	114
DONDON Marie Thérèse	POA	CHÂTILLON-EN-BAZOIS	1 749,60	1 918,40	875,00	175,00	69,98		1 119,98	
CABEE Henri	POA	LUZY	12 299,43	14 616,37	6 150,00	1 230,00	491,98		7 871,98	
PERNET CLEMENCE	POHM	MONTAPAS	19 425,31	21 209,68	9 713,00	1 771,00	777,01	1 500,00	13 761,01	
GUERINOT Michelle	POA	MOULINS-ENGILBERT	6 344,00	7 103,54	3 172,00	634,00	253,76		4 059,76	
FRADET Marie Noëlle	POHM	BICHES	17 358,18	18 313,93	6 075,00	1 668,00	694,33		8 437,37	
MOUTIER Noël	POA	CERCY-LA-TOUR	6 700,00	11 761,12	2 345,00	670,00	268,00	5 714,65	8 997,65	
LAURENT Amélie	POHM	CHARRIN	16 077,52	16 961,98	8 039,00	1 603,88	643,10	1 500,00	11 785,98	
LAUROY Armand	POA	LUZY	6 961,42	8 151,46	3 481,00	696,00	278,46		4 455,46	
Sous-Total			63 876,52	74 923,04	28 330,00	6 148,00	3 476,62	7 214,65	44 247,75	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution des subventions dans le cadre du PIG renforcé telles que présentées ci-dessus.

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, explique qu'il a été organisé une consultation pour le marché de location de tracteur et matériel d'accotement en 2020.

Le marché prévoyait une offre de base : fourniture par location, entretien complet, remplacements des pièces hors marteaux, pour un tracteur, d'un groupe de broyage et débroussaillage, d'un groupe de broyage fauchage sur 3 années, selon les dispositions du CCTP, avec un montant estimé de 3 000 h +/- 10 %.

L'entreprise DEPUSSAY a été retenue. Le marché a été notifié le 19 mars 2020, un ordre de service prévoyant la livraison du matériel le 29 juillet 2020. Le matériel n'a été livré que le 17 novembre 2020 (bon de livraison daté et signé).

Il existe un litige d'interprétation du terme du contrat, le concessionnaire mettant en avant le volume de 3 000 heures comme terme, la CCBLM précisant que le marché est conclu sur 36 mois, ce qui justifie le paiement des loyers. En outre, le marché prévoyait une période de 36 mois à compter de la notification, mais bien évidemment, la livraison doit faire foi dans la mise en œuvre du calendrier contractuel.

Actuellement, le matériel a effectué 2 400 heures, soit en volume annuel 1 200 heures.

Nous considérons donc que le marché doit aller jusqu'à la date du 17 novembre 2023, ce que nous allons préciser par écrit.

Concernant les heures, l'acte d'engagement prévoit une somme importante au-delà de 3 000 heures, soit 5 000 € HT les 100 heures suivantes (soit 50 € HT de l'heure, contre 30.36 € HT de l'heure pour les 3 000 premières heures), condition dictée par l'entreprise qui a répondu. Il semble que les concessionnaires facturent beaucoup plus lourdement au-delà de 3 000 heures.

Nous allons proposer un avenant visant à préciser le terme du marché au 17 novembre 2023, en proposant de prendre en charge les éventuelles réparations au-delà des 3 000 heures.

Par ailleurs, nous pouvons utiliser apparemment le KUBOTA (80 CV) et étudier l'achat d'une faucheuse, pour réaliser le fauchage de certaines stations d'épuration, et la deuxième coupe dans certains virages, en variable d'ajustement, ce qui permettrait de diminuer le nombre d'heures, et ainsi se rapprocher de la date du 17 novembre 2023.

Pour la suite, les délais de livraison d'un tracteur neuf ont été portés à 18 mois apparemment, alors que le marché s'arrête en principe dans moins de 12 mois.

Deux solutions sont donc explorées :

- Réaliser rapidement une consultation pour une année, de novembre 2023 à novembre 2024, en acceptant du matériel d'occasion, ce qui permettrait au titulaire du marché de postuler, et, s'il est mieux disant, le matériel serait alors conservé. Un cahier des charges a été effectué dans ce sens, à l'identique du marché initial, à l'exception de la possibilité de fournir du matériel d'occasion.

Les concessionnaires locaux de la CCBLM seraient consultés,

- Réaliser ensuite, en début d'année 2023, une consultation prenant effet à novembre 2024, pour une durée de 3 années, avec une attribution 18 mois avant le démarrage de l'opération, avec les questions posées par le caractère ferme des prix.

La commission d'appel d'offres a donné un avis favorable à ces deux propositions.

M. Dussaule demande qui cela va concerner.

M. Tissier-Marlot répond que cela concerne le tracteur qui est en régie sur les 11 communes de l'ancienne communauté de communes Entre Loire et Morvan. Les autres communes font soit appel à un prestataire soit réalisent l'entretien avec leurs employés (la CCBLM les remboursant).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le lancement de la consultation des entreprises pour les deux marchés de location de tracteur tels que décrits ci-dessus.
Voix pour 62, abstention 0, contre 1

Arrivée de Mme Michot à 19h

Maux : emprunt travaux

N° 2023-006

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, explique qu'afin de financer des travaux de voirie supplémentaires en 2023 sur la VC6 Huis Périgou, la commune de Maux demande la réalisation d'un nouvel emprunt.

Un emprunt a déjà été réalisé pour la commune en 2021 :

- Durée : 15 ans
- Annuité : 2 095 €
- Enveloppe voirie (suite à modification 2023) : 15 000 €TTC - annuité : 13 469 € TTC

Maux 2023		EMPRUNT					
Montant total travaux TTC :	32 500,00		0,00				
Enveloppe Maux 2023 TTC :	13 469,00						
Montant travaux supplémentaires :	19 031,00						
Dépenses (HT)			Recettes prévisionnelles				
Investissements	HT	TTC	Financement	TTC	%		
Travaux de voirie supplémentaires	15 859,17 €	19 031,00 €	FCTVA sur travaux supplémentaires	3 121,85 €			
			Emprunt	15 909,15 €			
TOTAL	15 859,17 €	19 031,00 €		19 031,00 €	0,00		
			Estimation :	16000 € d'emprunt	10 ans	2,51%	1836 € / an
				16000 € d'emprunt	15 ans	2,66%	1320 € / an

Le montant de l'emprunt est prévisionnel sur la base des estimatifs, et, avant ouverture des plis. L'annuité estimée sera à ajouter à celle en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à réaliser l'emprunt nécessaire pour le financement des travaux voirie de Maux 2023.

Lancement du marché voirie 2023

N° 2023-007

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, explique le montant total des enveloppes voirie 2023 (c'est-à-dire retenues et reliquats inclus) est de 1 132 064,00 € TTC. Il est à noter que des fonds de concours et un emprunt sont prévus afin de réaliser des travaux au-delà des enveloppes.

Marché de gros travaux :

Il est proposé un marché à bons de commande sur 2 secteurs (secteur Bazois/Loire et secteur Morvan) comme habituellement.

Estimation du montant total : entre 1 000 000 et 1 260 000 € TTC à laquelle est ajoutée 20% de marge de manœuvre.

Lot 1 : maximum 660 000 €TTC dont précision indicative : 600 000€ TTC en fonctionnement et 60 000€ TTC e investissement

Lot 2 : maximum 600 000 € TTC

Critères retenus : 50% prix et 50% valeur technique

Planning envisagé pour 2023 :

- Calage réalisé avec N.I le 05 janvier et validation de publication du marché 19 janvier
- 02 février 2023 : publication du marché de voirie (gros travaux).
- 02 mars 2023 : date limite de réception des offres. Temps de réponse des entreprises (30 jours)
- Semaine 10 (6 au 10 mars) : Analyse Nièvre Ingénierie (~ 8 jours)
- Semaine 11 (13 au 17 mars) : présentation analyse CAO
- 23 mars 2023 : Présentation en bureau
- 13 avril 2023 : Attribution en conseil communautaire

Il est rappelé qu'il n'y aura pas de marché de point à temps, étant donné que le marché de l'année dernière est encore en vigueur et que des bons de commande peuvent encore être émis.

M. Leblanc demande comment ça se passe pour les communes où Nièvre ingénierie n'est pas passée.

M. Tissier-Marlot répond que Nièvre ingénierie a dû faire le tour des communes.

M. Royé demande quel pourcentage est pris par Nièvre ingénierie.

M. Tissier-Marlot répond 5,5%.

M. Pouchelet explique qu'il a entendu aux informations que, suite à des accidents sur la voirie, des usagers peuvent porter plainte contre les communes. Il demande si c'est la Communauté de communes qui est responsable.

M. Tissier-Marlot répond que oui. Il dit que très peu de voies sont en très mauvais état.

M. Dussaule demande qui fera l'analyse des offres, Cyrille Dumas étant parti.

M. Tissier-Marlot répond que ce seront d'autres agents de Nièvre ingénierie.

M. Bertin explique que les bus scolaires passent sur les voies communales pour le ramassage scolaire et sont surdimensionnés. Il dit que les bordures sont abîmées en ce moment.

M. Tissier-Marlot répond que quand la route est refaite, la bordure peut être reprise ou alors il faut mettre de 0,30.

M. Pouchelet demande qui peut contrôler l'installation de la fibre. Des tranchées sont faites et la fibre est mise au dessus du réseau d'eau.

M. Tissier-Marlot dit qu'en effet les tranchées sont mal réalisées et qu'elles devraient être compactées puisque c'est obligatoire à moins d'un mètre de la chaussée.

Monsieur le Président dit qu'il a rencontré M. Schultz de XP fibre dans sa commune. Les entreprises qui font les travaux doivent remettre en état.

M. Maggiar dit qu'il faut faire remonter les difficultés des communes.

M. Perraudin dit que XP fibre doit se déplacer pour régler les problèmes.

M. Mulot explique que si le département de la Nièvre n'avait pas abondé de 100 000 € Nièvre ingénierie, le pourcentage n'aurait pas été de 5,5% mais de 7,5%. Il dit que Nièvre ingénierie avait des marchés qui se sont décalés dans le temps.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide la publication du marché de travaux de voirie 2023 pour un montant maximal 1 260 000€ TTC.

Voix pour 63, abstention 1, contre 0

Modification d'enveloppe voirie

N° 2023-008

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, explique que les modifications d'enveloppe voirie souhaitées par les communes ont été présentées à la commission voirie et doivent être validées par délibération du Conseil Communautaire.

Une délibération communale (si elle n'a pas encore été prise), sera nécessaire dans le mois de janvier 2023 afin de confirmer les montants avec les communes.

Communes	Ancien Montant	Nouveau montant TTC à valider par CC
Chougny	10 958,00	16 000,00
Lanty	2 485,00	5 000,00
Maux	6 340,00	15 000,00
Moulins-Engilbert	100 170,00	60 100,00
Préporché	48 104,00	31 104,00
Tamnay en Bazois	9 619,00	15 000,00
Villapourçon	34 213,00	47 900,00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide les modifications d'enveloppes voirie souhaitées par les communes telles que proposées.

Finances

Décisions modificatives

N° 2023-009

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, explique que des décisions modificatives sont nécessaires au budget 2022.

Budget Général

DM 6

EXONERATION LOYERS 2021 NATURE ET REGION

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-673-90 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-020-020 : Dépenses imprévues (investissement)	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Budget annexe ORDURES MENAGERES

DM 5

Dans le cadre du travail engagé sur l'inventaire du budget annexe OM, il s'agit de régulariser des écritures de cession.

REGULARISATION

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00 €	4 100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	4 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	13 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	13 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-676 : Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00 €	19 592,75 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	19 592,75 €	0,00 €	0,00 €
D-6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	5 692,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5 692,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-776 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7817 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 100,00 €
TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 100,00 €
Total FONCTIONNEMENT	19 592,75 €	23 692,75 €	0,00 €	4 100,00 €
INVESTISSEMENT				
R-281 : Titres de participation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 592,75 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 592,75 €
R-10222 : F.C.T.V.A.	0,00 €	0,00 €	19 592,75 €	0,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	19 592,75 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	19 592,75 €	19 592,75 €
Total Général		4 100,00 €		4 100,00 €

Budget annexe SPANC

DM1

REGULARISATION CHAPITRE 012

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00 €	22,18 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	22,18 €	0,00 €	0,00 €
R-7062 : Redevances d'assainissement non collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22,18 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22,18 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	22,18 €	0,00 €	22,18 €
Total Général		22,18 €		22,18 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus.

Ouverture de crédits en investissement**N° 2023-010**

Afin de pouvoir payer les factures d'investissement en début d'année avant le vote du budget 2023, il est proposé d'ouvrir 25 % des crédits d'investissement ouverts au budget 2022 pour l'ensemble des budgets (budget général et budgets annexes).

BUDGET GENERAL				
Compte	Crédits votés au BP 2022	Crédits ouverts au titre des décisions modificatives votées en 2022	Montant à prendre en compte	Crédits à ouvrir 2023
CH 20	132 218,00 €	0,00 €	132 218,00 €	33 054,50 €
CH 204	233 408,00 €	0,00 €	233 408,00 €	58 352,00 €
CH 21	172 610,00 €	-500,00 €	172 110,00 €	43 027,50 €
CH 23	403 300,97 €	-2 500,00 €	400 800,97 €	100 200,24 €
CH 27	261 296,00 €	0,00 €	261 296,00 €	65 324,00 €
TOTAL	1 202 832,97 €	-3 000,00 €	1 199 832,97 €	299 958,24 €

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES				
Compte	Crédits votés au BP 2022	Crédits ouverts au titre des décisions modificatives votées en 2022	Montant à prendre en compte	Crédits à ouvrir 2023
CH 20	0,00 €	11 300,00 €	11 300,00 €	2 825,00 €
CH 21	578 950,00 €	-11 300,00 €	567 650,00 €	141 912,50 €
TOTAL	578 950,00 €	0,00 €	578 950,00 €	144 737,50 €

BUDGET ANNEXE VOIRIE				
Compte	Crédits votés au BP 2022	Crédits ouverts au titre des décisions modificatives votées en 2022	Montant à prendre en compte	Crédits à ouvrir 2023
CH 20	21 455,00 €	0,00 €	21 455,00 €	5 363,75 €
CH 21	37 580,00 €	0,00 €	37 580,00 €	9 395,00 €
CH 23	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	12 500,00 €
TOTAL	109 035,00 €	0,00 €	109 035,00 €	27 258,75 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF				
Compte	Crédits votés au BP 2022	Crédits ouverts au titre des décisions modificatives votées en 2022	Montant à prendre en compte	Crédits à ouvrir 2023
CH 20	121 794,00 €	0,00 €	121 794,00 €	30 448,50 €
CH 21	15 637,00 €	62 000,00 €	77 637,00 €	19 409,25 €
CH 23	626 000,00 €	-60 000,00 €	566 000,00 €	141 500,00 €
TOTAL	763 431,00 €	2 000,00 €	765 431,00 €	191 357,75 €

BUDGET ANNEXE ECOLE DE PRODUCTION				
Compte	Crédits votés au BP 2022	Crédits ouverts au titre des décisions modificatives votées en 2022	Montant à prendre en compte	Crédits à ouvrir 2023
CH 20	48 000,00 €	0,00 €	48 000,00 €	12 000,00 €
CH 21	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	6 250,00 €
CH 23	209 000,00 €	0,00 €	209 000,00 €	52 250,00 €
TOTAL	282 000,00 €	0,00 €	282 000,00 €	70 500,00 €

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME				
Compte	Crédits votés au BP 2022	Crédits ouverts au titre des décisions modificatives votées en 2022	Montant à prendre en compte	Crédits à ouvrir 2023
CH 21	31 288,00 €	0,00 €	31 288,00 €	7 822,00 €
TOTAL	31 288,00 €	0,00 €	31 288,00 €	7 822,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'ouverture des crédits d'investissement 2023 telle que proposée ci-dessus.

Attributions de compensations provisoires

N° 2023-011

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, explique que les attributions de compensations provisoires doivent faire l'objet d'une délibération en conseil communautaire avant le 15 février. Les montants sont les mêmes que les attributions de compensations définitives votées en décembre 2022 sauf pour les communes qui ont demandées une modification de leur enveloppe.

Le tableau des attributions de compensations provisoires est présenté.

COMMUNES	Attributions de compensation définitives 2022	Révision libre VOIRIE	Attributions de compensation définitives 2023
ACHUN	-392		-392
ALLUY	6 579		6 579
AUNAY-EN-BAZOIS	7 815		7 815
AVREE	-10 980		-10 980
BICHES	6 620		6 620
BRINAY	11 012		11 012
CERCY-LA-TOUR	469 832		469 832
CHARRIN	4 991		4 991
CHATILLON-EN-BAZOIS	91 100		91 100
CHIDDES	-28 197		-28 197
CHOUGNY	-1 712	-5 042	-6 754
DUN-SUR-GRANDRY	3 515		3 515
FLETY	-23 061		-23 061
FOURS	23 414		23 414
ISENAY	-536		-536
LANTY	-2 542	-2 515	-5 057
LAROCHEMILLAY	-26 182		-26 182
LIMANTON	-4 707		-4 707
LUZY	204 082		204 082
MAUX	-2 278	-8 660	-10 938
MILLAY	-18 281		-18 281
MONTAMBERT	3 072		3 072
MONTAPAS	1 644		1 644
MONTARON	-11 646		-11 646
MONT-ET-MARRE	633		633
MONTIGNY-SUR-CANNE	7 771		7 771
MOULINS-ENGILBERT	27 679	40 070	67 749
NOCLE-MAULAIX (LA)	3 498		3 498
OUGNY	-187		-187
POIL	-11 749		-11 749
PREPORCHE	-37 822	17 000	-20 822
REMILLY	-10 176		-10 176
SAINT-GRATIEN-SAVIGNY	6 163		6 163
SAINT-HILAIRE-FONTAINE	623		623
SAINT-HONORE-LES-BAINS	126 864		126 864
SAINT-SEINE	5 163		5 163
SAVIGNY-POIL-FOL	-13 094		-13 094
SEMELAY	-29 295		-29 295
SERMAGES	-2 384		-2 384
TAMNAY-EN-BAZOIS	9 824	-5 381	4 443
TAZILLY	-14 767		-14 767
TERNANT	530		530
THAIX	297		297
TINTURY	5 696		5 696
VANDENESSE	-1 416		-1 416
VILLAPOURCON	-12 887	-13 687	-26 574

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les attributions de compensations provisoires 2023 telles que jointes à la présente délibération.

M. Bongard explique que les dates de réunions des DOB ont été fixées. Les techniciens, les Vice-Présidents, le Président seront présents à ces réunions.

Personnel

MODIFICATION DES EFFECTIFS : Promotion interne et avancements de grade **N° 2023-012**

Monsieur le Président explique que, suite à la promotion interne et aux avancements de grade, le tableau des effectifs doit être modifié de la manière suivante :

Créations des cadres d'emploi :

- un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet à 26/35^{ème}

Suppressions des cadres d'emploi :

- un poste d'adjoint technique à temps complet
- un poste d'adjoint administratif à temps complet
- un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet à 26/35ème

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide le tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération.

Action Sociale

Convention avec les centres sociaux dans le cadre du bonus territoire **N° 2023-013**

M. Jean-Christophe SAVE, conseiller communautaire délégué à l'action sociale, rappelle que la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan et les centres sociaux sont passés en « BONUS TERRITOIRE-CTG » depuis le 1^{er} janvier 2022.

Dans ce cadre, la CAF versera directement ses subventions aux centres sociaux à partir de 2022. La CAF a revu ses modes de calcul et les a harmonisé pour les 4 centres sociaux en établissant des moyennes. Le reste à charge de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan vient compléter la CAF.

Il n'y aura plus de convention entre la CAF et la CCBLM mais directement avec les centres sociaux.

Pour les années 2022 et 2023, les centres sociaux nous ont présenté leur prévisionnels. Pour 2022, les augmentations de salaires et des charges courantes entraînent une hausse du budget des 4 centres sociaux.

Pour 2022 :

	2022			
	Prévisionnel CEJ	Prévisionnel CTG	Différence	
Luzy	Budget	455 088,00 €	467 915,34 €	12 827,34 €
	Recette familles	172 294,00 €	174 131,58 €	1 837,58 €
	CAF (Bonus territoire)	94 116,00 €	96 617,17 €	2 501,17 €
	Evolutions des tarifs ALSH, option 1, base de tarif médian entre Bazois et Luzy, voté par le conseil communautaire du 22,09,2022			
	Reste à charge CCBLM (Budget-recette familles - CAF)	188 678,00 €	197 166,59 €	8 488,59 €
	Reste à charge centre social		- €	
Fours	Budget	175 159,00 €	172 102,76 €	- 3 056,24 €
	Recette familles et autres	50 003,00 €	55 799,43 €	5 796,43 €
	CAF (Bonus territoire)	50 355,22 €	39 489,13 €	- 10 866,09 €
	Evolutions des tarifs ALSH, option 1, base de tarif médian entre Bazois et Luzy, voté par le conseil communautaire du 22,09,2022			
	Reste à charge CCBLM (Budget-recette familles - CAF)	74 803,71 €	76 814,20 €	2 010,49 €
	Reste à charge centre social			
Moulins	Budget	374 231,00 €	452 259,76 €	78 028,76 €
	Recette familles et autres	156 862,00 €	196 659,20 €	39 797,20 €
	CAF (Bonus territoire)	86 508,17 €	113 622,10 €	27 113,93 €
	Mairie de Moulins (Bonus territoire CAF)		1 671,10 €	
	Evolutions des tarifs ALSH, option 1, base de tarif médian entre Bazois et Luzy, voté par le conseil communautaire du 22,09,2022			
	Reste à charge CCBLM (Budget-recette familles - CAF)	130 860,83 €	140 307,36 €	9 446,53 €
	Reste à charge centre social			
Bazois	Budget	574 411,00 €	574 411,00 €	€
	Recette familles et autres	263 230,00 €	263 230,00 €	€
	CAF (Bonus territoire)	142 300,40 €	126 876,12 €	- 15 424,28 €
	Evolutions des tarifs ALSH, option 1, base de tarif médian entre Bazois et Luzy, voté par le conseil communautaire du 22,09,2022			
	Reste à charge CCBLM (Budget-recette familles - CAF)	125 364,00 €	140 788,88 €	15 424,88 €
	Reste à charge centre social	43 516,60 €	43 516,00 €	
Total reste à charge CCBLM	519 706,54 €	555 077,03 €	35 370,49 €	

Le reste à charge supplémentaire serait donc de 35 370.49 € pour 2022.

La commission action sociale propose que ce reste à charge supplémentaire soit pris en charge par le fonds MSA 2020 (45 000 €) que nous avons perçu en 2022.

Pour la CTG 2023, le reste à charge prévisionnel CCBLM est basé sur 2022 dans l'attente du vote du budget :

Centre social	Montant
Luzy	197 166.59 €
Fours	76 814.20 €
Moulins	140 307.36 €
Bazois	140 788.88 €
Total	555 077.03 €

Pour 2023 : A noter que des augmentations nous sont demandées de manière significative notamment par rapport aux coûts de l'énergie, des salaires...etc

Le centre social du Bazois a envoyé un courrier en date du 14.12.2022 à la CCBLM qui explique l'évolution de leur budget prévisionnel 2023 avec l'embauche d'un animateur supplémentaire représentant une charge totale annuelle de 35 000 €. Le centre social propose à la CCBLM de prendre en compte cette évolution budgétaire prévisionnel 2023 avec un animateur supplémentaire afin d'éviter le refus des 14 enfants accueillis actuellement.

La convention avec les centres sociaux prévoira donc :

- Versement des soldes CTG 2022 (20% prévisionnel + 35 370 €) dès réception des bilans financiers des centres sociaux
- Versement par acompte de 80 % du montant 2022 pour l'année 2023
- Versement mensuel des acomptes sur 10 mois

Enfin la commission action sociale prévoit de continuer le travail d'harmonisation avec les centres sociaux notamment l'animation globale.

M. Royé demande s'il y a une corrélation entre l'augmentation des charges et les besoins supplémentaires.

M. Save répond que c'est le Centre social qui en a fait l'évaluation.

M. Bongard dit qu'il y a un devoir d'exemplarité lors de l'établissement du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide la signature des conventions avec les Centres sociaux telles qu'annexées.

Voix pour 62, abstentions 2, contre 0

Déchets Ménagers

Modification du règlement des déchetteries

N° 2023-014

M. Michel MULOT, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que le règlement des déchetteries a été modifié en décembre 2021. Des changements de bennes et filières de tri (achat des compacteurs, benne tout venant séparée en 2 bennes : tout venant et mobilier) et le besoin d'autoriser officiellement la récupération de certains déchets aux acteurs de l'économie sociale solidaire et circulaire conduisent à le mettre à nouveau à jour.

Le règlement avec ses modifications est présenté en annexe.

Mme Nusink demande pourquoi il faut montrer la carte en déchetterie alors que son entreprise n'est jamais facturée.

M. Mulot répond que le système des cartes et des barrières ne marchent pas. La CCBLM n'est plus engagé vis-à-vis de l'entreprise Kerlog. Un autre prestataire est à trouver.

M. Garçon demande s'il faut investir pour un logiciel et des barrières pour le peu de retour financier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- valide le nouveau règlement des déchetteries de la CCBLM tel que présenté,
- autorise Monsieur le Président à prendre un prestataire pour la gestion des cartes de déchetteries.

Modification du règlement de collecte

N° 2023-015

M. Michel MULOT, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que la commission demande à ce que les résidences secondaires voient leur dotation en sacs roses ré augmentée. En effet, avec l'augmentation des séjours au sein des résidences secondaires, notamment par le déploiement du télétravail, les communes et le service déchets ménagers ont constaté une demande régulière de compléments en sacs roses sur la fin de l'année 2022.

Cette augmentation impliquant la commande de près de 3 000 rouleaux de sacs supplémentaires. Cette décision sera répercutée sur le budget en cours d'élaboration.

Le règlement avec ses modifications est présenté en annexe.

M. Bonnet demande pourquoi il faut doter en sacs des personnes qui n'en ont pas besoin. En cas de besoin, les mairies peuvent donner des sacs supplémentaires.

M. Mulot répond que c'est une demande régulière auprès du service et que la commission en a fait la proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide le nouveau règlement de collecte de la CCBLM telle qu'annexée à la présente délibération.

M. Reininger dit que c'est à la Communauté de communes de distribuer les sacs poubelle et non aux mairies. Il évoque le nettoyage des PAV et des problèmes de refus de tri que doivent aussi gérer les communes.

M. Mulot répond que ce sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission prévue le 24 février.

M. Perraudin explique qu'une personne a proposé à la dernière commissions de réaliser des flyers pour expliquer les refus de tri.

M. Mulot répond que c'est en cours de réalisation.

Régularisations de la REOM

N° 2023-016

M. Michel MULOT, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que la commission réclamations s'est réunie le 23 novembre et propose les régularisations telles que proposées dans le tableau joint.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de régulariser la REOM pour un montant de 4 343,50€ tel que présenté dans le document annexé.

Voix pour 63, abstention 0, contre 1

Culture

Demande subvention MSA : appel à projets « Grandir en milieu rural » N° 2023-017

Mme Annick BERTRAND, conseillère communautaire déléguée à la culture, explique qu'en 2022, la MSA a mis en place un nouveau dispositif « Grandir en milieu rural » 2022-2025. Avec «Grandir en Milieu Rural», la MSA se donne les moyens d'accompagner les territoires ruraux dans le développement de services aux familles et d'agir pour la mise en œuvre des politiques enfance-jeunesse (public 0/25 ans).

Sur ce nouveau dispositif, la MSA lance un appel à projet sur les 5 thématiques suivantes :

- Petite enfance
- Jeunesse (Loisirs, vacances)
- Parentalité
- Mobilité
- Numérique,

La date limite du dépôt des dossiers pour l'appel à projet est le 03 février 2023.

Dans le cadre de cet APP, la CCBLM va soumettre un dossier sur la thématique « numérique » pour le dispositif "micro-folie". En effet, la micro-folie, musée virtuel et numérique, a pour mission de diffuser la culture sur le territoire de Communauté de communes en renforçant le lien avec les institutions.

D'ores et déjà, la Micro-folie a reçu, en dehors du grand public, les écoles de Remilly et Brinay, le centre social de Fours, et les missions locales de Decize et de Château-Chinon. Un programme est en construction afin de prolonger ces actions, notamment avec la mission locale de Château-Chinon dans le cadre du Printemps du numérique.

Budget :

	Dépenses		Recettes
Micro-folie Bazois Loire Morvan	15 000 €	DRAC (acquis)	5 000 €
		MSA	7 000 €
		CCBLM	3 000 €
Total	15 000 €	Total	15 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la réponse à cet appel à projets et la demande de subventions présentée ci-dessus.

Voix pour 63, abstention 0, contre 1

Urbanisme

Demande d'avis de la CCBLM dans le cadre de l'enquête publique sur la commune de Champvert pour l'implantation d'un parc photovoltaïque situé aux lieux-dits « Les Andrés » et « Vauvrille » N° 2023-018

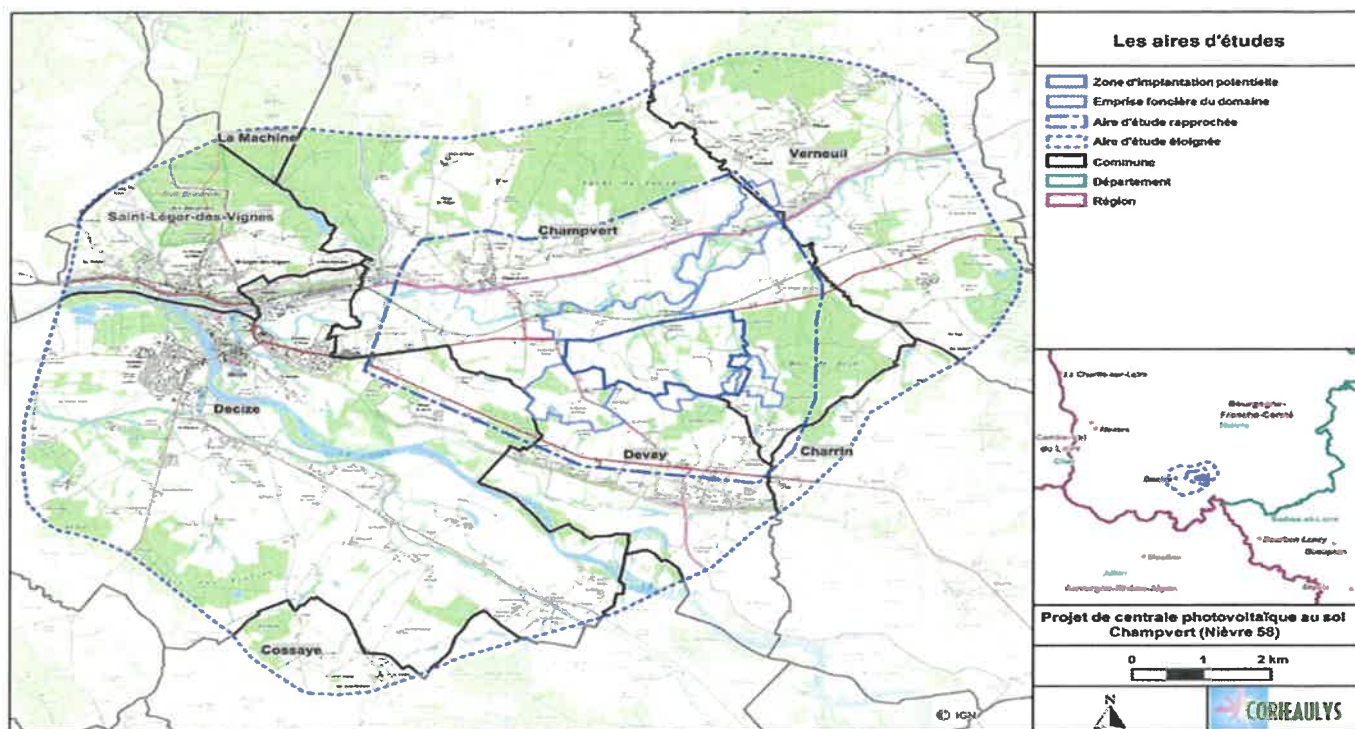
M. Michel MARIE, Vice-Président en charge de l'urbanisme, explique qu'il s'agit d'un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur une zone potentielle de 280 Ha. La surface totale recouverte par les panneaux est de 61,01 ha et la surface totale de plancher des constructions sont de 745,48 m². Tout le projet proposé repose sur la complémentarité photovoltaïque et l'agriculture.

Le projet respecte les règles d'urbanisme et l'ensemble des attentes exprimées par le territoire en terme de production d'énergie renouvelable et ce malgré son ampleur. Le projet a de nombreux enjeux fortement sensibles nécessitant alors une attention particulière.

- Insertion du projet dans son environnement physique
- Insertion du projet dans son environnement naturel
- Insertion du projet dans son milieu humain
- Insertion du projet vis-à-vis des commodités du voisinage, de la santé, la salubrité et la sécurité publiques.
- Insertion paysagère et patrimoniale du projet

Enfin, le projet a été présenté de manière générale à l'ensemble des partenaires concernés par le projet afin que celui-ci soit exemplaire.

Ce genre de projet comporte différentes zones d'études, une aire d'étude rapprochée et une aire d'étude éloignée. La CCBLM est concernée par ce projet car une petite partie de la commune de Charrin est située dans l'aire d'étude éloignée. Il a donc été proposé à la CCBLM de délibérer pour donner son avis sur ce projet dans le cadre de l'enquête publique en cours du 3 janvier au 3 février 2023.



L'ensemble des documents de l'enquête publique est disponible sur demande à la CCBLM.

M. Bertin demande quel est le devenir de ces terres agricoles et que cela va, à l'avenir, faire perdre des terres agricoles.

M. Cougny est contre ce projet. Il dit que c'est une aberration de transformer ces terres agricoles mais qu'il est pour lorsque les terres sont en friches.

M. Perrin explique qu'il a reçu en mairie un dossier de permis de construire pour un parc photovoltaïque de 55 hectares.

M. Bongard alerte sur les sociétés qui démarchent les communes et qui peuvent donner des fausses informations sur les retombées économiques des projets.

M. Reininger dit que ce n'est pas aux porteurs de projets de vouloir s'installer sur une commune mais que c'est à la CCBLM de définir où seront implantés ce type de projets.

Monsieur le Président répond que ce sera dans le futur PLUi.

Mme Perraudin explique qu'elle est confrontée à des porteurs de projets pour des éoliennes.

Considérant que ce projet représente une perte de terres agricoles,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire émet un avis défavorable à ce projet.

Voix pour 14, abstentions 25, contre 25

Demande de subventions DETR et AELB**1 – Plan de financement et demande de subvention DETR et AELB : diagnostic réseau des communes d'Alluy et Millay** **N° 2023-019**

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, présente la demande de subvention relative au diagnostic réseau des communes d'Alluy et Millay.

	MONTANT H.T	%
DÉPENSES (à détailler par postes de dépenses, le cas échéant)	Etude : 56 500 €	
TOTAL DÉPENSES :	56 500 €	
RESSOURCES		
SUBVENTION : DETR	22 600 €	40 %
SUBVENTION : AELB	22 600 €	40 %
Autofinancement :	11 300 €	20 %
TOTAL RESSOURCES :	56 500 €	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- autorise le Président à demander une subvention DETR, à hauteur de 40 % du total de l'opération,
- autorise le Président à demander une subvention AELB, à hauteur de 40 % du total de l'opération.

Voix pour 63, abstention 1, contre 0

2 – Plan de financement et demande de subvention DETR et AELB : réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune d'Alluy **N° 2023-020**

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, présente la demande de subvention relative à la réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune d'Alluy.

	MONTANT H.T	%
DÉPENSES (à détailler par postes de dépenses, le cas échéant)	Travaux : 310 000 €	
TOTAL DÉPENSES :	310 000 €	
RESSOURCES		
SUBVENTION : DETR	124 000 €	40 %
SUBVENTION : AELB	124 000 €	40 %
Autofinancement :	62 000 €	20 %
TOTAL RESSOURCES :	310 000 €	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
 - autorise le Président à demander une subvention DETR, à hauteur de 40 % du total de l'opération,
 - autorise le Président à demander une subvention AELB, à hauteur de 40 % du total de l'opération.
- Voix pour 63, abstention 1, contre 0

3 – Plan de financement et demande de subvention AELB : réhabilitation de la station d'épuration de la commune d'Alluy **N° 2023-021**

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, présente la demande de subvention relative à la réhabilitation de la station d'épuration de la commune d'Alluy.

	MONTANT H.T	%
DÉPENSES (à détailler par postes de dépenses, le cas échéant)	Travaux : 42 000 €	
TOTAL DÉPENSES :	42 000 €	
RESSOURCES		
SUBVENTION DETR (acceptée, valable jusqu'à octobre 2023)	12 600 €	30 %
SUBVENTION : AELB	16 800 €	40 %
Autofinancement :	12 600 €	30 %
TOTAL RESSOURCES :	42 000 €	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
 - autorise le Président à demander une subvention AELB, à hauteur de 40 % du total de l'opération.
- Voix pour 63, abstention 1, contre 0

4 – Plan de financement et demande de subvention DETR et AELB : schéma directeur de travaux – commune de Moulins-Engilbert **N° 2023-022**

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que le diagnostic réseau de la commune de Moulins-Engilbert est terminé. Cela a donné lieu à un schéma directeur de travaux, dont voici le plan de financement pour l'année 2023 :

	MONTANT H.T	%
DÉPENSES (à détailler par postes de dépenses, le cas échéant)	Travaux : 42 330 €	
TOTAL DÉPENSES :	42 330 €	
RESSOURCES		
SUBVENTION : DETR	16 932 €	40 %
SUBVENTION : AELB	16 932 €	40 %
Autofinancement :	8 466 €	20 %
TOTAL RESSOURCES :	42 330 €	

En coordination avec la mairie de Moulins-Engilbert, ces travaux prévoient la mise en séparatif du réseau unitaire de la rue Champmartin.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- autorise le Président à demander une subvention DETR, à hauteur de 40 % du total de l'opération,
- autorise le Président à demander une subvention AELB, à hauteur de 40 % du total de l'opération.

5 – Plan de financement et demande de subvention DETR et AELB : schéma directeur de travaux – commune de Châtillon-en-Bazois N° 2023-023

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que le diagnostic réseau de la commune de Châtillon-en-Bazois est terminé. Cela a donné lieu à un schéma directeur de travaux, dont voici le plan de financement pour l'année 2023 :

	MONTANT H.T	%
DÉPENSES (à détailler par postes de dépenses, le cas échéant)	Travaux : 165 277 €	
TOTAL DÉPENSES :	165 277 €	
RESSOURCES		
SUBVENTION : DETR	66 110,8 €	40 %
SUBVENTION : AELB	66 110,8 €	40 %
Autofinancement :	33 055,4 €	20 %
TOTAL RESSOURCES :	165 277 €	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- autorise le Président à demander une subvention DETR, à hauteur de 40 % du total de l'opération,
- autorise le Président à demander une subvention AELB, à hauteur de 40 % du total de l'opération.

Remboursement des frais d'électricité pour la Maison du Bazois à la commune d'Alluy N° 2023-024

Monsieur le Président explique que la commune d'Alluy a pris en charge des factures d'électricité pour la Maison du Bazois, propriété de la CCBLM, du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 11 novembre 2021. Le montant de ces factures s'élève à 1 835,41 €.

Des factures ont été reçues en 2022 par la commune d'Alluy et sont en attente de refacturation à la CCBLM par EDF.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le remboursement de la commune d'Alluy pour les frais d'électricité de la Maison du Bazois pour un montant de 1 835,41 €.

Voix pour 62, abstentions 2, contre 0

Demande de subvention DETR – extension Maison de santé de Moulins-Engilbert
N° 2023-025

M. Jean-Paul LAMBOURG, conseiller communautaire délégué à la santé, explique que dans le cadre du dossier « Extension de la maison de santé de Moulins-Engilbert », le maître d'œuvre a travaillé sur une esquisse et un chiffrage de l'opération.

Une délibération a été prise en décembre 2022. Suite à un échange avec les services de la sous-préfecture, il semble pertinent de présenter le projet en 2 tranches d'autant que les travaux peuvent être bien distincts. Ce travail a été demandé à l'architecte.

Ainsi, il y aurait donc la première tranche qui concernerait l'extension des dentistes et la deuxième tranche qui concernerait le bâtiment existant réaménagé et agrandi.

Maison de santé tranche 1 - Extension dentistes

Dépenses	montant HT	recettes	montant	taux
VRD tranche 1 (50% de la VRD)	38 000,00 €	DETR	297 520,00 €	40,00%
Travaux extension	560 000,00 €	CRBFC à solliciter	150 000,00 €	20,17%
Provisions Aléas et imprévus (10%)	60 000,00 €	CD58 en cours	114 000,00 €	15,33%
		Financements européens à solliciter	33 520,00 €	4,51%
Sous total Travaux	658 000,00 €			
Etudes (sol, relevé topo, ...)	20 000,00 €	autofinancement	148 760,00 €	20,00%
Maitrise d'œuvre (10% intégrant les bureaux d'étude)	65 800,00 €			
TOTAL	743 800,00 €		743 800,00 €	100%

Maison de santé tranche 2 - Bâtiment existant réaménagé et agrandi

Dépenses	montant HT	Recettes	Montant	Taux
VRD tranche 2 (50% de la VRD)	38 000,00 €	DETR	394 320,00 €	40,00%
Travaux bâtiment existant	688 000,00 €	CRBFC à solliciter	150 000,00 €	15,22%
remplacement des fenêtres	59 000,00 €			
bardage poubelles chaufferie	13 000,00 €			
Provisions Aléas et imprévus (10%)	80 000,00 €			
Sous total Travaux	878 000,00 €			
Etudes (sol, relevé topo, ...)	20 000,00 €	Financements européens ou autres financeurs	244 320,00 €	24,78%
Maitrise d'œuvre (10% intégrant les bureaux d'étude)	87 800,00 €	autofinancement	197 160,00 €	20,00%
TOTAL	985 800,00 €		985 800,00 €	100%

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- valide les plans de financement tels que présentés,
- sollicite l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 40 % pour la tranche 1 et de 40 % pour la tranche 2.

Questions diverses

Monsieur le Président explique que le marché des défibrillateurs va être notifié à l'entreprise Schiller. Les communes qui ne font pas partie du groupement de commande peuvent bénéficier du tarif négocié par la CCBLM jusqu'au 9 février, à savoir :

- défibrillateurs extérieurs : 1 100 € HT
- défibrillateurs intérieurs : 830 € HT
- maintenance : 110 € par an

M. Bongard demande quand seront reçus les défibrillateurs qui étaient prévues au DOB 2022.

Monsieur le Président explique que cela a été long puisque les communes ont été sollicitées pour participer au groupement de commande et qu'il y a eu 7 candidatures nécessitant 2 CAO pour choisir l'entreprise retenue.

Monsieur le Président informe que des devis sont en cours pour l'achat d'un matériel de sonorisation.

Dates du Conseil communautaire :

Jeudi 09/03

Jeudi 13/04

Jeudi 01/06

Mardi 11/07

Jeudi 21/09

Jeudi 02/11

Jeudi 14/12

L'ordre du jour ayant été vu, la séance est levée à 21h05.

Le Secrétaire de séance,



Mme Elisabeth JOSSE.

Le Président de la
Communauté de Communes
Bazois Loire Morvan



Serge CAILLOT.

